

Ce site utilise et partage avec des tiers (partenaires ou prestataires) des cookies et autres traceurs à des fins de statistiques et de mesure d'audience, de partage de contenu sur les réseaux sociaux et d'utilisation d'outils de visualisation multimédia.

Le dépôt de ces cookies est soumis à l'obtention de votre consentement préalable à l'exception de certains cookies nécessaires au fonctionnement du site et des cookies de mesures d'audience pouvant être regardés comme exempts de consentement. Vous pouvez paramétrer votre choix, finalité par finalité, en cliquant sur « Paramétrer » et modifier votre choix à tout moment lors de votre navigation sur le site en cliquant sur l'onglet « Gérer les cookies » (accessible sur le site, en bas de page). Pour plus d'informations, [voir notre politique Cookies](#).

[ACCEPTER](#)

SE LOOKER : PIERCINGS ET TATOUAGES

Mémo Education Jeunes consommateurs

Date de publication : **23/07/2015 - Santé/Bien-être**

Des *mokos* (tatouages du visage) des Maoris au *labret* (plateau labial) des tribus d'Ethiopie, tatouages et piercings sont d'abord un signe tribal. Chez nous, ils signent la *cool attitude*. Alors autant le rester si vous avez décidé d'y passer !

Dans les années 80, il existait une dizaine de lieux où se faire tatouer en France. Aujourd'hui, ils sont plusieurs milliers et presque autant pour le piercing. Le « BodyArt » est devenu un phénomène de mode, donc un véritable business. Mais un business exempt de toute législation en France, et qui en a incité plus d'un à s'improviser tatoueur ou perceur sans aucune connaissance spécifique ou formation technique. Pourtant, tatouage et piercing touchent de près à la santé puisqu'ils fonctionnent par micro-incisions de la peau, laissant la porte ouverte aux infections : des infections virales (hépatite C, D, Sida?) ou bactériennes (streptocoques, staphylocoques, septicémie?), sans compter les problèmes de cicatrisation.

Pour éviter tout ça, il faut bien sûr exiger le maximum de stérilité lors de l'opération, que ce soit au niveau de la zone traitée (pas de bouton, d'égratignure etc. désinfection indispensable), des mains du perceur ou tatoueur (gants obligatoires), de ses instruments (à usage unique), du studio ou encore du bijou (en acier chirurgical ou titanium portant la norme « 316 LVM »). Puis suivre scrupuleusement les recommandations jusqu'à la cicatrisation : désinfecter avec un antiseptique les premiers jours puis à l'eau tiède et au savon ; éviter le soleil, la piscine etc.

Entre 10 et 30% des gens rencontrent des complications après un piercing, notamment sur le cartilage supérieur de l'oreille (moins irrigué donc moins immunisé) ou au nombril (plus exposé aux frottements donc plus long à cicatriser ? compter 9 mois). Pour le tatouage, les complications sont plus rares. Mais bonjour les allergies, notamment aux encres claires qu'il faut déposer en grande quantité sous la peau pour qu'elles soient marquées. Là encore, il n'y a pas d'« encres réglementaire ». Vous pouvez toujours demander à votre tatoueur de quoi est composée la sienne, mais

avouez que vous aurez du mal à juger !

Depuis quelques années, le gouvernement se penche quand même sur ces pratiques en termes de santé publique. Une encre américaine a par exemple été retirée du marché français après qu'on ait retrouvé un champignon dans sa composition. Et un « Guide à l'usage des professionnels » a été rédigé par le Conseil supérieur d'hygiène publique ? un bon critère pour entrer dans la boutique s'il y est affiché ! Car perceurs et tatoueurs ne pratiquent pas plus le service après-vente que les coiffeurs !

En savoir plus :

Tout sur le guide à l'usage des professionnels :

Pour le tatouage : tatouagedoc.net

Pour le piercing : [Dossier Ministère de la Santé](#)

Hygiène et risques à connaître : sida-info-service.org

La charte des tatoueurs : s-n-a-t.org

URL source: <https://www.inc-conso.fr/content/se-looker-piercings-et-tatouages>